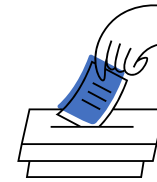


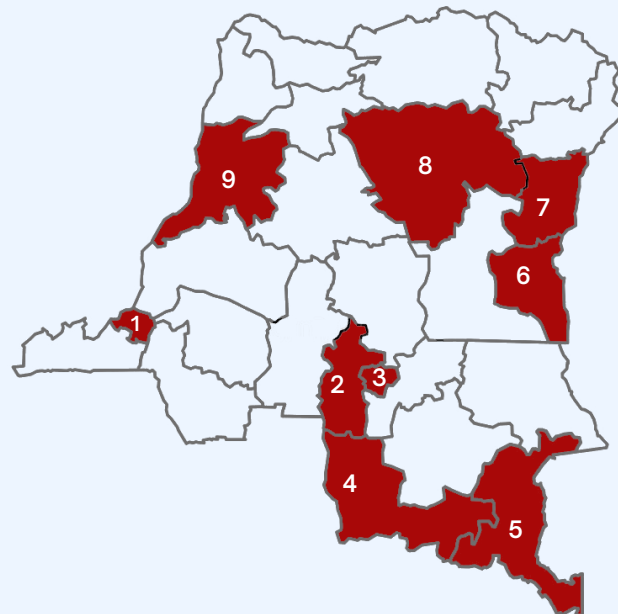
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 18
21 – 27 NOVEMBRE 2022

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

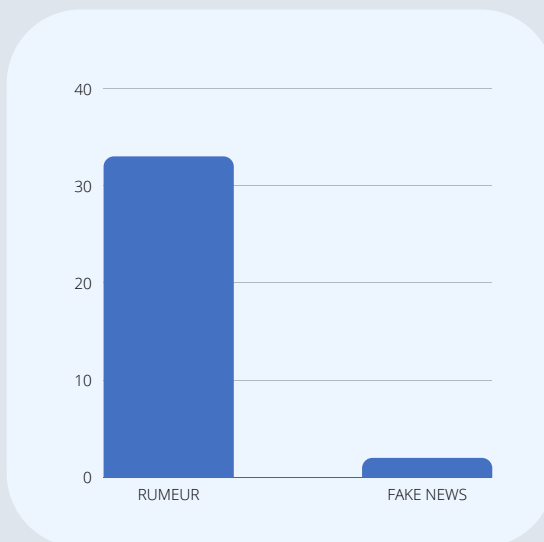


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



La majorité de feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs dont 33 et 2 fausses informations.

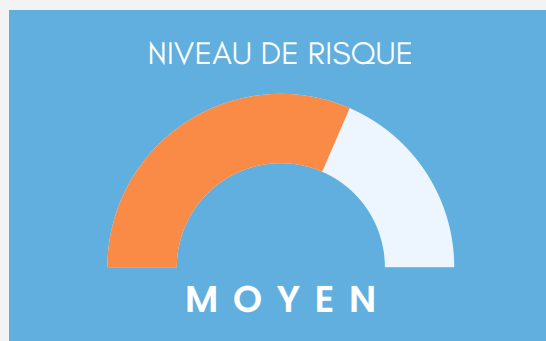
Rumeur #1

Récoltée au Kasai-Central

“ La CENI prétend organiser les opérations de révision du fichier électoral pendant un mois dans chaque aire opérationnelle. L'obtention de la carte d'électeur sera difficile et cette méthode ne nous convient pas.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Sur la base du calendrier électoral publié par la CENI, les opérations de l'inscription des électeurs devraient durer un mois dans chacune des trois aires opérationnelles annoncées par la CENI. Compte tenu de ce temps limité, le chargé de sensibilisation à la CENI, Nestor Maroyi, a insisté sur l'importance de respecter ce délai car il a maintenu que « la contrainte liée au temps ne pourra pas permettre à la CENI d'étendre la période d'enrôlement ».

Face à ce défi, la CENI dispose d'un système d'application mobile pour faciliter l'enregistrement des électeurs. « Nous avons développé une application de préenregistrement de l'électeur avec le téléphone avant de se rendre au centre d'inscription pour l'identification et l'enrôlement », précise Jean Baptiste Itipo, directeur de communication de la CENI. Il affirme également que cette méthode est importante et que l'application sera très bientôt mise à la disposition des électeurs.

L'usage de l'appareil téléphonique au centre d'inscription est vivement recommandé par la CENI pendant la procédure : « en effet, le kit d'enrôlement va récupérer les données de l'électeur pré-enregistré, celui-ci devra communiquer son numéro national repris sur sa carte d'électeur au centre d'inscription », explique la CENI en précisant que c'est une procédure qui va écourter le temps pour l'enrôlement des électeurs.

« À l'instar d'autres pays africains qui le font en très peu de temps, nous pensons qu'il n'est pas impossible de le réaliser en 30 jours par aire opérationnelle » avait affirmé le président de la CENI le 26 novembre, jour de la publication du calendrier électoral. Il appartient donc à la population de disposer de toutes les informations nécessaires avant de se rendre au Centre d'inscription », ajoute Jean Baptiste Itipo, directeur de Communication de la CENI.



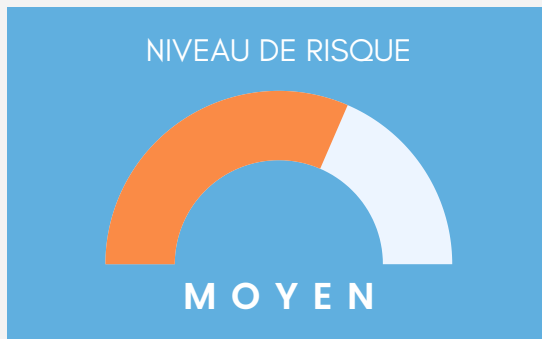
Rumeur #2

Récoltée au Sud-Kivu

Un récent rapport du centre de recherche Ebuteli s'inquiète d'un possible « glissement » des élections en raison notamment de l'insécurité dans l'est du pays.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« S'il n'y a pas moyen d'organiser l'enrôlement dans les territoires occupés par le M23, la CENI pourrait prendre des dispositions spéciales pour les électeurs de ce coin du pays », répond Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI qui rappelle le report de l'organisation des élections législatives en 2018 à Beni à cause de l'insécurité.

« La CENI avait organisé cette élection quand la paix s'était rétablie, car l'insécurité est une contrainte qui peut faire à ce que la CENI révise son plan opérationnel », explique-t-il à ce sujet.

« Aujourd'hui, au regard du calendrier électoral très serré, mais aussi du contexte politique et sécuritaire, les craintes d'être en face d'un processus électoral non inclusif sont bien réelles », commente Trésor Kibangula, responsable du desk politique chez Ebuteli, un institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence.

Pour Ebuteli, « l'inquiétude se situe aussi sur le délai réduit pour l'enrôlement des électeurs qui risque de ne pas permettre à tout le monde d'être inscrit sur les listes électorales, sans compter des menaces de disqualification de certains candidats pour diverses raisons d'une part et, d'autre part, la situation sécuritaire dans le Kivu ajoute une contrainte supplémentaire à une CENI déjà engagée dans une course contre la montre », a-t-il ajouté. Un communiqué de presse publié par le ministère de la communication et des médias le 25 octobre 2022 mentionnait également la paix et la stabilité comme une condition pour des élections crédibles et paisibles en 2023.



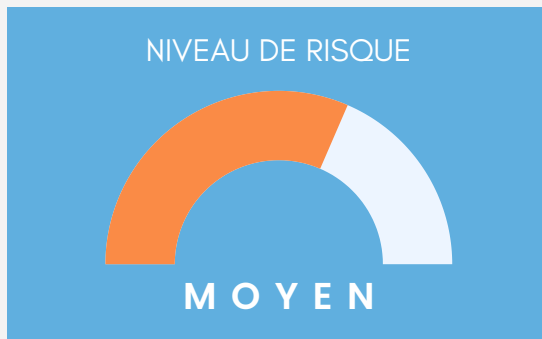
Rumeur #3

Récoltée au Kasai-Central

“ La CENI a publié le calendrier électoral à une année des élections dans la précipitation dans le but de faciliter la fraude déjà planifiée.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La Constitution de la République démocratique du Congo ne fixe pas une date pour la publication du calendrier électoral. « Cette dernière est une prérogative de la CENI qui fixe les différentes échéances et activités opérationnelles en tenant compte des impératifs légaux, opérationnels et logistiques », selon Jean Baptiste Itipo, directeur de communication à la CENI.

« Le calendrier est publié lorsque la réalisation des activités prévues sur la feuille de route est suffisamment avancée et lorsqu'on estime que les contraintes restantes peuvent être surmontées pour arriver aux élections ».

La loi congolaise n'indique pas la période à laquelle il faut publier le calendrier électoral. « La publication du calendrier n'a aucun rapport avec la fraude électorale », précise Nestor Maroyi.



Rumeur #4

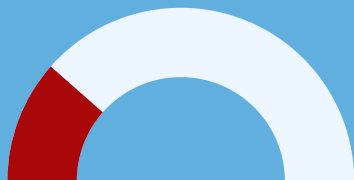
Récoltée au Nord-Kivu

La nouveauté est qu'un électeur peut s'enrôler à partir de son téléphone. Cet enrôlement par téléphone vient donner aux Rwandais une opportunité de s'enrôler massivement en RDC. L'objectif, c'est de chercher des voix lors des élections de 2023.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



F A I B L E

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Aucune possibilité de s'enrôler à partir de son téléphone n'a été mise en place par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cette dernière a plutôt créé une application de préenregistrement des données personnelles afin de réduire au maximum le timing de la production de la carte d'électeur dans le centre d'inscription. Toutefois, la traditionnelle procédure de remplissage de formulaire au centre d'inscription reste valide.

« Il faut souligner que cet enregistrement ne se fait pas sur internet, ça ne se fait pas en ligne tel que vous pouvez le penser. Les données que vous enregistrez resteront dans votre téléphone sous format QR code. À la fin du processus de ce préenregistrement, l'électeur devra présenter son téléphone et le QR code au préposé de la CENI en charge de son opération d'enrolement. Toutes les dispositions de la loi seront appliquées pour s'assurer de l'identité de toute personne qui procédera par ce mécanisme afin de ne pas faire enrôler de non — Congolais », avait expliqué la direction informatique de la CENI lors des réunions du cadre de concertation avec les partis, regroupements politiques et la société civile tenus les 24 et 25 novembre 2022 à Kinshasa.

La CENI indique avoir prévu trois (3) aires opérationnelles :

- Une première aire opérationnelle concerne l'Ouest et le Nord-Est avec 10 provinces : l'Équateur, Kinshasa, le Kongo Central, Kwango, Kwilu, Mai Ndombe, Mongala, Nord Ubangi, Sud Ubangi et Tshuapa.
- Une deuxième aire opérationnelle comprend le Centre et le Sud avec 9 provinces : Haut Katanga, Haut-Lomami, Kasai ; Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami, Lualaba, Sankuru et Tanganyika.
- Une troisième aire opérationnelle concerne les 7 provinces de l'Est et du Nord-Est : Bas Uélé, Haut-Uélé, Ituri, Maniema, Nord-Kivu, Sud, Kivu, Tshopo.

« Notre objectif ultime est de générer un fichier électoral fiable, inclusif, exhaustif, sécurisé qui devrait constituer une base solide utile pour les opérations d'identification nationale et recensement général de la population », avait martelé le président de la CENI, Denis Kadima, au cours du même exercice avec les parties prenantes aux élections.



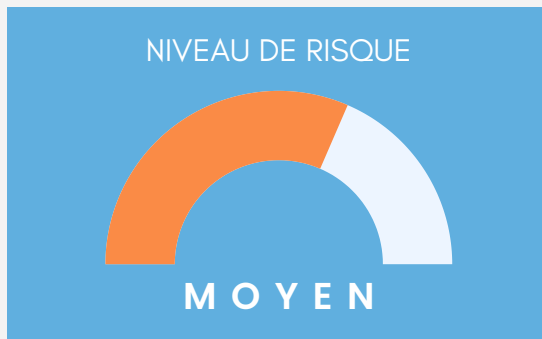
Rumeur #5

Récoltée à Kinshasa

” Après la nomination des maires, bourgmestres, administrateurs des territoires et leurs adjoints, il faut savoir qu’il n’y aura pas d’élection locale en 2023.



Discussion Whatsapp



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

En République démocratique du Congo, les administrateurs de territoire et leurs adjoints n’ont pas de mandat électif. Leurs nominations ne peuvent pas être liées aux élections locales. Par contre, les maires des villes et les bourgmestres, ainsi que leurs adjoints, ont un mandat électif.

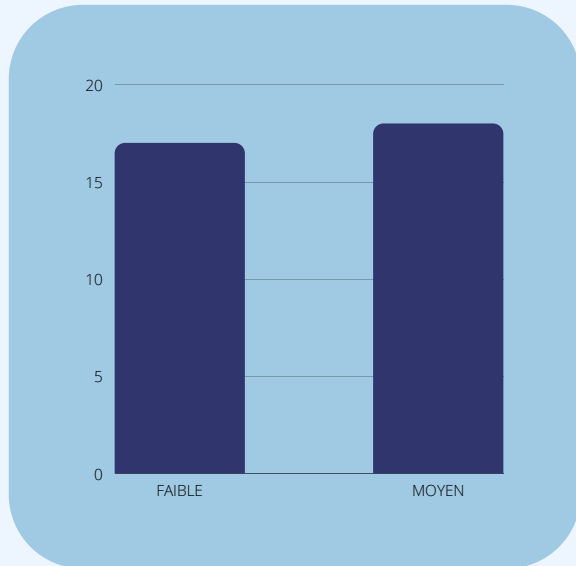
Toutefois, comme les élections locales n’ont jamais été organisées, le président de la République garde le pouvoir de nomination afin d’assurer le bon fonctionnement de l’administration territoriale. Cela explique les récentes nominations intervenues à la date du 25 novembre 2022.

Pour ce cycle électoral, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a repris les dates des élections locales dans son calendrier. Selon ce chronogramme, les élections des conseillers communaux ont lieu le même jour que la présidentielle, les législatives nationales et provinciales, soit le 20 décembre 2023.

Le calendrier de la CENI indique que les conseillers urbains, bourgmestres et bourgmestres adjoints sont élus après un vote devant intervenir le 30 mars 2024, les maires et maires adjoints, le 27 mai 2024, les conseillers de secteur et de chefferie, le 11 juillet 2024, et les chefs de secteur et chefs de secteur adjoints le 17 septembre 2024.

ANALYSE

Niveau de risque

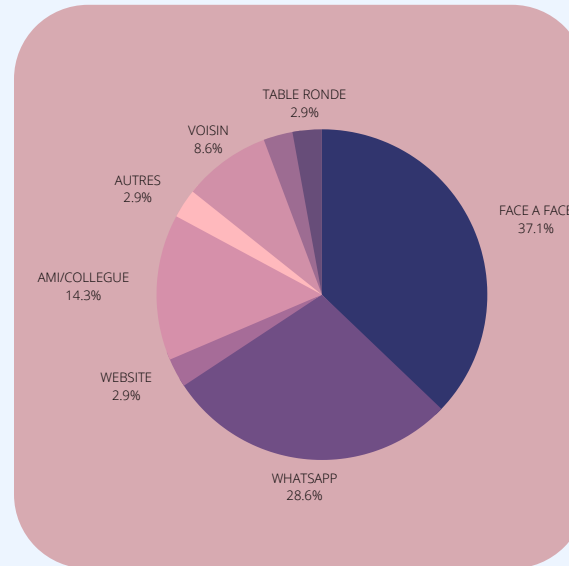


Du 21 au 27 novembre 2022, nous avons collecté 35 rumeurs dans 5 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 11 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 10 sur WhatsApp et 1 sur Site web ; et 24 proviennent de la collecte hors ligne.

De ces rumeurs, 17 ont un niveau de risque faible et 18 un niveau de risque moyen.

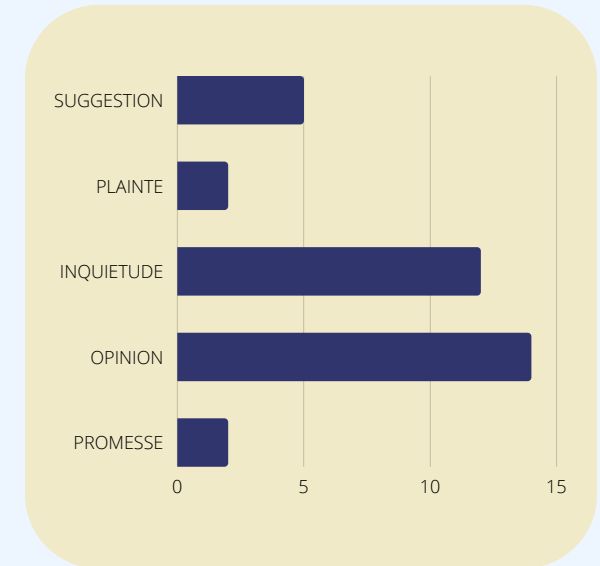
Les rumeurs abordées dans ce numéro ont été triées parmi celles qui nécessitent une explication pour faciliter la compréhension du processus électoral par la population.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions en face à face ont été le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 13 feedbacks. Suivi de WhatsApp avec 10.

Type de Commentaire



14 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les opinions et faits personnels divers, 12 inquiétudes, 5 suggestions, 2 plaintes et 2 promesses.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 18

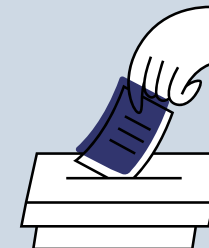
21- 27 NOVEMBRE 2022

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 9 Décembre 2022

